AR PREFECTURE
016-200054047-20190520-2019_05_20_05-DE
Reçu le 24/05/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Excusés-Absents : 09
Délégations : 05

Date de Convocation:
9 mai 2019

Date d'affichage :
9 mai 2019

Le 20 mai deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 mai 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, Adjoints,

M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. POINTIER Emeric, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. GERMANEAU Gilbert, M. GAULTIER Emmanuel, M. VIGNAUD Jean-Michel, , M. DEMONT Jean-Michel, M. GOWLAND James, MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine

Délégations : M. GERMANEAU Gilbert à M. PAULET Didier, M. GAULTIER Emmanuel à M. PONTCHARRAUD Michel, M. DEMONT Jean-Michel à M. Jean-Noël DUPRE, Mme VICTOR Nathalie à Mme COURSAGET Mireille, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

2019/05/20
N°05

5-Tarif exceptionnel de location du gîte de l'ESCALE au Comité Départemental de Charente de Canoë-Kayak à compter du 1er juillet 2019.

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre des activités nautiques estivales du site des Roches Bleues, le Comité Départemental de Charente de Canoë-Kayak sollicite l'hébergement des animateurs pendant la période d'activités.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de louer, au Comité Départemental de Charente de Canoë-Kayak, le gîte de l'ESCALE, à compter du 1er juillet au 31 août pour un montant total de 500 € pour deux animateurs ou de 250 € pour un animateur.

M. le Maire fait lecture de la convention de mise à disposition du gîte de l'ESCALE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** la location du gîte de l'ESCALE au Comité Départemental de Charente de Canoë- Kayak
- **Approuve** les tarifs proposés pour le gîte de l'ESCALE soit 500 € pour la période du 1er juillet au 31 août pour deux animateurs ou 250 € pour la période du 1er juillet au 31 août pour un animateur.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 22 mai 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens